

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 57

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Atelier de mobilisation par la confection textile" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association d'Aide aux Populations Immigrées (A.A.P.I.)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Cette demande ressort d'une politique obligatoire du Département.

En effet la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) relève de la responsabilité de l'Etat et des Départements (1^{ère} phrase de l'Alinéa 4 de l'article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions (Al. 1 de l'article L.115-2 du CASF). Dans ce cadre, les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements (5^{ème} alinéa de l'article L.115-2 du CASF).

Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent (article L.121-1 du CASF).

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (article L.262-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Pour ce faire, la Présidente du Conseil Départemental oriente le bénéficiaire du revenu de solidarité active vers des dispositifs de recherche d'emploi, de création de sa propre activité permettant d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle (article L.262-28 du CASF).

Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L.263-1 du CASF).

Dans ce cadre, **l'Association d'Aide aux Populations Immigrées (A.A.P.I.)** propose l'action « **Atelier de mobilisation par la confection textile** » en direction de 15 bénéficiaires du RSA, résidant dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille et en particulier le quartier de Saint-Mauront.

Cette action d'aide à l'insertion est orientée vers un public féminin précaire. En effet elle vise à rompre l'isolement des femmes tout en facilitant leur accès à la formation qualifiante et à l'emploi et en valorisant leur savoir-faire et savoir-être par le biais de la couture.

Le matériel fourni par la structure (machines à coudre) permet la confection textile. Des accompagnements individualisés et collectifs en direction de ce public en grande difficulté professionnelle, sociale et linguistique sont prévus à cet égard.

Un travail pédagogique est mis en place avec divers axes de travail ciblés dont le recours à un enseignement du français.

L'action s'appuie sur le maillage du territoire et sur des partenaires existants.

Les objectifs consistent à créer une réelle implication citoyenne en :

- travaillant à la mobilisation des personnes vers un parcours de formation, d'emploi et de promotion sociale ;
- rendant à terme les participants autonomes dans leurs démarches administratives et de recherche d'emploi ;
- restaurant le lien social et en créant ainsi une dynamique de groupe ;
- développant la créativité et la prise d'initiative ;
- se positionnant en amont des institutions, en préparant, en informant et en rapprochant les personnes de l'emploi ;
- valorisant le savoir-faire et savoir-être des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (B.R.S.A.) à travers la couture ;
- mettant en exergue les compétences transférables.

Au-delà de sa forte implication dans le quartier, A.A.P.I. œuvre à des événements majeurs :

- participation à la manifestation « Cœur des Femmes » dans le cadre de la journée internationale des Droits des femmes ;
- participation des bénéficiaires à un atelier linguistique de type ASL/FLE (Action Socio Linguistique / Français Langues Etrangères) en partenariat avec l'association « Mot à Mot » ;
- participation, par l'intermédiaire de la Cité des Métiers, au forum de l'emploi (métiers d'agents entretiens et d'aide à la personne).

Le bilan de l'action précédente atteste que 16 femmes du 3^{ème} arrondissement en grande difficulté professionnelle sociale et linguistique ont participé à l'atelier :

- 2 personnes ont un emploi en qualité d'agent d'entretien ;
- 1 personne a été orientée sur un atelier linguistique ;
- 4 personnes poursuivent leur formation linguistique afin de préparer au mieux leur entrée dans un accompagnement à l'emploi ;
- 1 personne a été orientée sur un parcours d'accès aux soins ;
- 1 personne a été orientée sur une action ACIADE (le stage en entreprise durant cette action a permis la validation d'un projet professionnel) ;
- 4 personnes ont été orientées sur des actions optimales CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ;
- 1 sortie avec suivi sur l'action Projet de vie. Cette action, grâce à un accompagnement individualisé renforcé, a permis un travail sur le projet d'insertion socio- professionnel via une formation ;
- 2 sorties du dispositif RSA.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder à l'A.A.P.I une subvention de **10.000,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période	Territoire des PI	Nombre de personnes bénéficiaires du RSA	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancement Montant 2015	Dossier N° GSU Date CTD Projet
Association d'Aide aux Populations Immigrées (AAPI) <u>Statut</u> : association <u>Adresse</u> : 74, Avenue Roger Salengro 13003 – Marseille <u>Nom de la Présidente</u> : Mme Sylvie BLAISON	Atelier de mobilisation par la confection textile 01/02/2016 au 31/01/2017	Pôle 2 (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arr.)	15	10.000,00 € <u>Cofinancement</u> : Politique de la Ville : 15.000,00 € <u>Montant financé en 2015</u> : 10.000,00 €	2015.10/224 INS-000460 04/12/2015 Renouvellement 2015 de la convention 2014.9/107 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 27.394,00 € sur les 32.394,00 € sollicités.

Ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 25.660,00 €, soit 0.34 ETP d'accompagnateurs et 0.34 ETP d'animation/coordination,
- des frais de fonctionnement pour 4.751,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 10.000 €, soit 36.5% du budget pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant 43% du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est co-financée par la politique de la ville pour 15.000,00 €.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la « convention type Action d'insertion » prévue à cet effet, cette action sera financée, sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement, au titre du budget départemental 2016, de la manière suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007143	Actions de redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	10.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL